

209C1023
FR0000120404-FS0439

22 juillet 2009

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier du 21 juillet 2009, la société anonyme Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) (1) (56, rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 juillet 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR et détenir individuellement 16 664 265 actions ACCOR représentant autant droits de vote, soit 7,40% du capital et 6,74% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport réalisé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au profit de sa filiale FSI, de 16 664 265 actions ACCOR. Dans ce cadre, la CDC a franchi directement et indirectement en baisse le seuil de 10% des droits de vote de la société ACCOR et détient désormais directement et indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale FSI, 19 549 239 actions ACCOR représentant 19 556 924 droits de vote, soit 8,68% du capital et 7,91% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct, Fonds d'Epargne)	2 884 974	1,28	2 892 659	1,17
FSI	16 664 265	7,40	16 664 265	6,74
Total CDC	19 549 239	8,68	19 556 924	7,91

(1) Contrôlée par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui détient 51% du capital et des droits de vote de FSI.

(2) Sur la base d'un capital composé de 225 252 850 actions représentant 247 296 090 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.